



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 janvier 2025

**Délibération n°2025-01 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour la rénovation et la modernisation du restaurant scolaire**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 24 janvier, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Mme Dominique DUMAS donne pouvoir à M. NAWROCKI, Nicolas RICHARD, donne pouvoir à M. le Maire, Marie MAERTENS donne pouvoir à Mme BONNEFOY,		
Absents :	Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET, Fabrice NOURY Marie GALANO		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la liste des opérations éligibles en 2025 désignant notamment la rénovation et l'équipement des ERP suite à des prescriptions réglementaires des organismes de contrôle, l'acquisition de mobilier pour les cantines scolaires, la rénovation des équipements publics communaux dont les restaurants scolaires ;

Considérant la priorité donnée aux travaux participants à la transition écologique,

Considérant l'intérêt, pour la Commune de Vauhallan de rénover son restaurant scolaire, équipement public du 1<sup>er</sup> plan, en ayant notamment pour objectif l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux et l'amélioration des conditions d'accueil des agents, tout en concourant à la performance énergétique du bâtiment,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : sollicite de l'Etat une subvention de **36 000 €** au titre de la DETR 2025 pour les travaux de rénovation et de modernisation du restaurant scolaire de Vauhallan,

Article 2 : adopte le plan de financement et l'échéancier ci-dessous,

Article 3 : autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de la subvention.

### Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre de la DETR (40%)	Fond de concours de la CPS (20%)	Autofinancement (40%)
90 121,10 €	36 000 €	18 000 €	36 121,10 €

### Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 <sup>ème</sup> semestre 2025	2 <sup>ème</sup> semestre 2025



Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallaan